

Chers cavaliers, chers parents,

Nous vous remercions vivement de votre confiance. Nous sommes heureux de vous accueillir à la rentrée prochaine. Afin de réserver le jour et l'heure de votre séance, nous vous invitons à compléter et à nous retourner le contrat d'inscription accompagné des arrhes (25% du forfait annuel), en indiquant le mode de règlement choisi. **Nouveauté rentrée 2018 !**

Pour les cavaliers : Licence fédérale dématérialisée - Accès à l'espace personnel sur [www.ffe.fr](http://www.ffe.fr)

Pour les familles : Paiement des forfaits annuels - Le **prélèvement bancaire** pourra éventuellement remplacer le règlement établi, jusqu'à présent, en plusieurs chèques.

Pour une meilleure information et pour répondre aux dispositions règlementaires, vous trouverez également les conditions générales de vente, ainsi que le règlement intérieur.

Egalement, merci de répondre à l'enquête de satisfaction jointe.

## TARIFS 2018-2019 lundi 17 septembre 2018 au samedi 22 juin 2019



**FORFAIT ANNUEL**  
*Le montant indiqué dans les (...) correspond aux 25% d'arrhes à verser à l'inscription.*

*A partir de 2 adhérents*

			Prix « Individuel »	Prix « Famille »
<b>Lundi, Mardi, Vendredi, Mercredi, Samedi :</b>  32 séances -1h par semaine ou  16 Séances - 2 h tous les 15 jours ou  32 séances d'1h30 (lundi soir)		<b>ENFANTS</b> Nés en 2009 et après	<b>736 € (184 €)</b>	<b>644 € (161 €)</b>
		<b>JEUNES</b> Nés de 2001 à 2008	<b>892 € (223 €)</b>	<b>792 € (198€)</b>
		<b>ADULTES</b> Nés en 2000 et avant Séance d'1h30- lundi soir	<b>904 € (226 €)</b> <b>1336 € (334 €)</b>	<b>800 € (200 €)</b> <b>1180 € (295 €)</b>
<b>Dimanche :</b>	12 séances d'1h15	<b>BABY PONEY</b> 3-6 ans	<b>332 € (83 €)</b>	<b>300 € (75€)</b>
	12 séances d'1h30	<b>INITIATION</b> 6-9ans	<b>396 € (99 €)</b>	<b>356 € (89€)</b>

## INFOS PRATIQUES ....

- **REGLEMENTS DES FORFAITS ANNUELS** : PERMANENCE BUREAU - 9h30 à 12h / 14h à 17h  
**JUIN** : Tous les mercredis      **SEPTEMBRE** : Mercredis et samedis
- **CONSULTATION DES HORAIRES DES SEANCES** :  
 A partir du 1<sup>er</sup> septembre : Site internet de FENICAT ([www.fenicat.fr](http://www.fenicat.fr)) - Page d'accueil
- **DECOUVERTE de FENICAT ....Pour vos amis ...** :
  - **PORTES OUVERTES** : Initiation de 30mn = 10 €- Dimanche 24 juin et 9 septembre - 14h à 18h
  - **SEANCES D'ESSAI** : 1h = 20 € *Offerte en cas d'inscription - Réservation obligatoire par téléphone ou mail*
    - Mardis 5/12 juin : 17h30 /18 h30 (10-13 ans) -Vendredis 1<sup>er</sup> /8 juin-17h/18h (6-9 ans)
    - Mercredis 5/12 septembre- Samedis 1<sup>er</sup> /8 septembre (6-9 ans / 10-13 ans) -*Se renseigner des horaires*

-----  
**Un rendez-vous à ne pas manquer ...**  
**SAMEDI 15 SEPTEMBRE .....FENICAT fête ses 40 ans !!!**



### 1. Inscription

L'inscription est valable pour la saison 2018/2019 du lundi 17 septembre 2018 au samedi 22 juin 2019. Elle comprend 32 séances d'1 heure, 32 séances d'1 heure 30 (lundi soir) ou de 16 séances de 2 heures (samedi en soirée).

Le cavalier a sa place réservée sur toute l'année au jour et à l'heure définis en septembre.

Rattrapage :

Ils sont possibles à titre exceptionnel (problème de santé, blessure...) avant la fin de l'année en cours.

Pas de rattrapage si le cavalier est absent les jours fériés, les week-ends prolongés ou le jour des départs en vacances.

### 2. Tarifs

Les prix des prestations proposés par le club sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de la facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site du club ou transmises au cavalier par email et/ou par courrier.

Le cavalier, s'il le souhaite, se verra remettre une facture correspondant à chaque prestation réalisée.

### 3. Modalités de paiement

- Délai d'inscription et de paiement :

Dépôt des contrats avant le 1<sup>er</sup> juillet, avec chèque d'arrhes (25%) joint et mode de paiement choisi.

Dernier délai pour finaliser le règlement de l'abonnement : 30 septembre.

- Les arrhes :

La réservation est effective après le versement des arrhes , soit 25% du montant total encaissées avant le 30 juillet.

En cas d'annulation de l'inscription, elles ne sont pas remboursables.

- Remboursement :

L'inscription au Centre est annuelle - Aucun remboursement n'est possible.

- Modes de règlements :

*Espèces, Chèque bancaire (arrhes ou totalité du règlement), Chèques Vacances ANCV, prélèvements mensuels.*

Règlement par chèque : Veuillez indiquer le nom du cavalier au dos du chèque.

**Nouveau pour cette année !**

Le règlement fait en 4 chèques peut être remplacé par des prélèvements en 3 fois + arrhes (25 %) versés en chèque (joindre un RIB - Signature du document SEPA).

- Aides possibles : A déduire du montant total - Carte sortir - Coupon sport ANCV

- Echéancier :

1er règlement : 25% d'arrhes encaissés avant le 30 juillet.

Prélèvements ou encaissements par chèques : 10 septembre - 10 octobre - 10 novembre

### 4. Assurance

L'établissement est garanti par une assurance « Responsabilité civile » GENERALI souscrite auprès du cabinet PEZAN de CAEN. L'attestation correspondante est affichée au tableau d'information légale du centre.

Pour les cavaliers titulaires de la licence fédérale de pratiquant, les garanties attachées à la licence sont affichées. Les conditions générales et particulières ainsi que les modalités de déclaration d'accident sont à la disposition des cavaliers.

Dans le cadre de l'inscription à l'école d'équitation pour l'année 2018-2019, les parents ou tuteurs des cavaliers mineurs non titulaires de la licence fédérale de pratiquant doivent remettre au secrétariat une attestation en responsabilité civile et individuelle accident.

La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire, en complément, une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d'une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le cavalier ainsi que d'une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. Le montant des garanties est consultable sur ma Page Cavalier FFE depuis le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com) ou sur [www.pezantassurance.fr](http://www.pezantassurance.fr). Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

## 5. Licence FFE - Certificat médical

Licence fédérale de pratiquant : Elle est incluse dans le forfait annuel des 32 séances d'1 heure, des 32 séances d'1 heure 30 ou des 16 séances de 2 heures . Elle n'est pas incluse dans les activités du dimanche. Le centre Fenicat est adhérent de la FFE et à ce titre propose à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale de pratiquant. La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux (galops, degrés) et de bénéficier de réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des avantages « Licence ». Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir Le Mel Cavalier FFE contenant les informations pratiques sur les partenariats - notamment sur les plus grands concours - et disposer d'un accès privilégié sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com) grâce à sa Page Cavalier FFE.

Certificat Médical :

Le cavalier doit attester avoir recueilli un avis médical favorable, ne présentant aucune contre-indication à la pratique de l'équitation.

## 6. Fichier informatique

Le Centre Fenicat dispose d'un fichier informatique recensant les données personnelles fournies par le cavalier. Ce dernier dispose d'un droit d'accès et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978

## 7. Droit à l'image

Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le centre. Toute personne acceptant la captation cède au centre le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du centre sur son site internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le Centre par écrit.

## 8. Règlement intérieur (à consulter à la page suivante)

Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter le règlement intérieur applicable au sein du Centre Fenicat et annexé au présent contrat. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l'exclusion.

Le présent document a pour objet de définir les règles de bon fonctionnement de l'établissement. Il s'applique à tous : personnel, cavaliers et public fréquentant l'établissement.

## SECURITE :

- ✓ Interdiction de fumer et vapoter
- ✓ L'accès des véhicules est interdit dans l'enceinte du club, sauf cas exceptionnel.
- ✓ De pénétrer avec un chien, non tenu en laisse.
- ✓ D'avoir un comportement ou des agissements susceptibles de perturber ou d'effrayer les chevaux et poneys.  
(Ex : jeux de balles, trottinette, ou autres trop près des terrains d'évolution)
- ✓ D'attacher un cheval ou un poney à un arbre.
- ✓ De donner à manger aux animaux sans l'autorisation d'un personnel habilité.
- ✓ Chacun doit veiller au respect des plantations, à la propreté générale des lieux (poubelle près du grand manège).
- ✓ Aux abords du club, roulez au pas par respect pour les cavaliers et piétons (vitesse autorisée = 30 km/h).

## ACCESSIBILITE :

Les véhicules utilisés pour les personnes à mobilité réduite sont autorisés à stationner au plus près de l'endroit souhaité (près des installations équestres ou des bâtiments).

## SURVEILLANCE ET RESPONSABILITE DES ENFANTS

En dehors des séances, l'enfant est sous la responsabilité de ses parents ; Ceux-ci doivent venir le chercher ou assurer son retour dans les meilleurs délais.

Attention ! Les cavaliers shetlands ou moins de 11 ans ne doivent pas attendre seuls sur le parking - Un banc est à leur disposition près de la sellerie « shetland »- Informez le centre lorsque vous avez du retard pour récupérer votre enfant.

## VOLS

Les cavaliers et les parents sont invités à prendre toute disposition pour éviter les vols ou incidents éventuels tant sur le parking que dans l'enceinte du club ( ex : Téléphone , appareil photo , clés..) ; Dans tous les cas, la responsabilité de l'établissement ne pourrait être engagée.

## PORT DU CASQUE DE PROTECTION

Le port du casque à la norme européenne EN 1384 ou marquage CE (casque acheté entre 2014 et 2017) est obligatoire pour tous les cavaliers et pendant toutes les activités équestres. Chaque enseignant est chargé de faire respecter cette obligation. Pour des raisons de sécurité d'hygiène et de confort, **chaque cavalier doit être propriétaire de son casque.** Merci d'y inscrire le nom.

## COMPORTEMENTS INADAPTES

La direction de FENICAT se réserve le droit d'exclure toute personne ayant un comportement incorrect envers les autres membres du club, envers les poneys et chevaux. Cette exclusion ne donne droit à aucun remboursement.

## REGLEMENT FINANCIER

Nous vous rappelons que l'inscription à l'école d'équitation est annuelle et qu'aucun remboursement n'est possible. Le règlement des activités « hors forfait annuel » (journée d'examen, challenge, perfectionnement...) doit être effectué préalablement .

Les modalités de paiement sont indiquées dans les conditions générales de vente.

A BRUZ, le 29 mars 2018, Suzanne MAUGUIN directrice.

Adhérent en 2017 /2018                       Nouvelle Adhésion

### RENSEIGNEMENTS CAVALIER :

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Séance en 2017/2018 : Jour ..... Horaire : ..... Enseignant : .....

### RENSEIGNEMENTS PARENTS :

NOM et PRENOM du responsable légal de l'enfant : ..... Mail : .....

Adresse : ..... Code postal..... Ville.....

Téléphone domicile : ..... Portable père : ..... Portable mère : .....

Profession des parents (Facultatif) Mère : ..... Père : .....

Comment avez-vous connu FENICAT ? .....

Connaissez - vous le site internet ?..... La page Facebook ?.....

En cas d'urgence : Personne à prévenir : ..... Tél : .....

### CHOIX DE LA SEANCE (Mettre une croix dans la case de votre choix.)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi	Samedi 16h45/18h45 + de 10 ans	BABY 3 à 6 ans		INITIATION 6 à 10 ans	
	1h30	1 h / semaine				2 h /15 jours	12 séances d'1h15		12 séances d'1h30	
Matin							9h45 /11h	11h15 /12h30		
Après midi							14h/15h15	15h30 /16h45	14h/15h30	16h/17h30
Soirée										

### REGLEMENT : Permanence au bureau -comptabilité en juin et septembre

En 1 seule fois  Espèce     Chèques vacances

Chèque bancaire (encaissé avant le 31 juillet) Préciser au dos du chèque le nom du cavalier

*En cas d'annulation avant la rentrée de septembre, le centre s'engage à rembourser l'adhérent, après déduction des arrhes (25% de la totalité)*

En 4 fois : Dans les formules 1 et 2, les arrhes, réglées par chèque, sont encaissés avant le 31 juillet.

Formule 1 : Règlement en 3 Chèques - Encaissés les 10 du mois de Septembre -Octobre- Novembre

**NOUVEAU en 2018/2019 !**

Formule 2 : 3 prélèvements les 10 du mois de Septembre -Octobre- Novembre

*Joindre un RIB et signature d'un document bancaire (Se renseigner au bureau)*

Prélèvement déjà utilisé en 2017-2018 -     Reconduction en 2018-2019

Aides possibles, à déduire du montant total :  Coupons sport ANCV     Carte sortir - N°: .....

*Je soussigné(e) Mme / Mr ..... parent,tuteur de l'enfant .*

« Avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du règlement intérieur de FENICAT et m'engage à m'y conformer »

« Atteste pour moi-même ou pour mon enfant avoir recueilli un avis médical favorable ne présentant aucune contre-indication à la pratique de l'équitation . »

A BRUZ, le ..... Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)